

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale  
1<sup>er</sup> novembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 5<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 13 octobre 2017, à 10 heures

*Président* : M. Tommo Monthe..... (Cameroun)  
*Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Sene

**Sommaire**Point 137 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*)Point 136 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal  
2018–2019 (*suite*)*Normes comptables internationales pour le secteur public*Point 138 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de  
l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 137 de l'ordre du jour : Planification des programmes (suite) (A/C.5/72/L.3)**

*Projet de résolution A/C.5/72/L.3 : Planification des programmes*

1. *Le projet de résolution A/C.5/72/L.3 est adopté.*

**Point 136 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018–2019 (suite)**

*Normes comptables internationales pour le secteur public (A/72/7/Add.4 et A/72/213)*

2. **M<sup>me</sup> Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le dixième et dernier rapport d'étape sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies (A/72/213), dit qu'à la fin de 2016, tous les organismes du système des Nations Unies avaient présenté des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui ont fait l'objet d'opinions sans réserve. Les résultats attestent de la capacité du système des Nations Unies de se conformer durablement à ces normes, qui continuent d'évoluer pour améliorer la qualité de son information financière et, partant, renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité.

3. Dans ce rapport, le Secrétaire général résume les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans le cadre de la généralisation du respect des normes IPSAS dans le système des Nations Unies. Il examine également les progrès accomplis par le Secrétariat en ce qui concerne les cinq éléments essentiels pour la pérennisation des normes IPSAS identifiés dans les huitième (A/70/329) et neuvième (A/71/226) rapports d'étape. Ces éléments sont les suivants : la gestion des avantages des normes IPSAS ; le renforcement du dispositif de contrôle interne et la publication d'une déclaration relative au contrôle interne ; la gestion du cadre réglementaire applicable aux normes IPSAS ; la consolidation du rôle fondamental d'Umoja pour la comptabilité et la communication d'information financière conformes aux normes IPSAS ; la formation et le perfectionnement. En outre, le rapport décrit les perspectives pour la pérennisation à plus long terme.

4. L'oratrice note avec satisfaction que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'une part a constaté, dans son rapport correspondant (A/72/7/Add.4), que le projet IPSAS était l'un des projets de transformation de l'Organisation des Nations Unies qui avaient abouti, de l'autre a salué les efforts faits par le Secrétaire général pour mener à bien son exécution.

5. Un certain nombre d'activités essentielles, y compris la mise en œuvre de la déclaration relative au contrôle interne, doivent être intégrées dans le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité afin de favoriser la pérennisation des normes IPSAS. À l'avenir, l'Organisation portera son attention sur la mise en œuvre d'un dispositif global de contrôle interne dans le but de renforcer la transparence et la responsabilité.

6. **M. Sene** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/72/7/Add.4), note que le projet IPSAS a abouti, 11 ans après sa mise en route, en 2006. Le Comité consultatif encourage le Secrétariat à faire en sorte que les données générées par l'application des normes IPSAS soient davantage utilisées à tous les niveaux de son administration afin de mieux appuyer la prise de décisions. Il recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter davantage de renseignements sur la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, qui a été retardée, dans ses futurs rapports sur la question. Il recommande en outre que les avantages quantifiables et distincts liés à Umoja ou découlant de l'adoption des normes IPSAS soient indiqués dans les prochains rapports du Secrétaire général. Le Comité consultatif compte que l'Organisation poursuivra ses efforts à l'échelle du système visant à promouvoir le respect des normes IPSAS et il recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général (A/72/213).

7. **M<sup>me</sup> Pereira Sotomayor** (Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que, dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des normes IPSAS en tant que moyen d'améliorer les normes comptables de l'Organisation et l'efficacité de sa gestion financière. Elle loue les efforts entrepris par le Secrétaire général pour achever le projet IPSAS.

8. Le Groupe souscrit à l'opinion du Comité consultatif selon laquelle, nonobstant la mise en œuvre des normes IPSAS dans 24 organismes, il faut faire plus pour promouvoir la pleine utilisation des données générées par l'application des normes IPSAS à tous les niveaux de l'administration. Les futurs rapports du Secrétaire général doivent aussi contenir des informations sur les avantages découlant de l'adoption des normes IPSAS et ceux découlant des améliorations du système liées à Umoja.

9. En ce qui concerne le renforcement des contrôles internes, le Groupe note les efforts déployés par le

Secrétaire général pour dispenser une formation et favoriser le perfectionnement en vue d'assurer la pérennisation des normes IPSAS. Comme souligné par le Comité consultatif, le rapport du Secrétaire général (A/72/213) ne comporte pas de renseignements sur les résultats de l'exercice pilote pour tester le processus d'assurance à l'échelle de l'Organisation donnant lieu à la publication de la déclaration relative au contrôle interne qui a été prévue dans certaines missions de maintien de la paix pour la fin de 2016 mais a été reportée en raison du retard de six mois dans l'élaboration de la déclaration. Le Groupe a hâte de recevoir les résultats de l'exercice pilote en 2018.

10. Les entités du système des Nations Unies sont invitées à utiliser les informations générées par les normes IPSAS pour améliorer la responsabilité, la transparence, l'efficacité, le contrôle et la viabilité financière de l'Organisation. À ce propos, le Groupe prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de continuer à coordonner toutes les modalités du passage des Normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS et de recueillir, analyser et diffuser des informations sur les difficultés rencontrées, les enseignements tirés, les meilleures pratiques recensées et les avantages retirés par l'Organisation des Nations Unies jusqu'à ce qu'Umoja soit pleinement opérationnel, afin d'affiner encore les plans et les stratégies de mise en œuvre. Le Groupe espère aussi qu'il y aura une collaboration continue à l'échelle du système entre les entités sur les questions ayant trait au respect des normes IPSAS dans la phase postérieure à la mise en œuvre du projet. En outre, le Groupe souhaite obtenir davantage d'informations sur les possibilités de recouvrement des coûts des services fournis par l'équipe IPSAS aux 13 entités comptables.

11. **Le Président** se félicite de la réussite du passage des Normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS et du Système intégré de gestion au progiciel de gestion intégré, tout en soulignant la nécessité d'améliorer le volet gestion des ressources humaines de ce système. Il exhorte les États Membres à faire tout leur possible pour exploiter tout le potentiel des normes IPSAS.

**Point 138 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/72/522)**

12. **M<sup>me</sup> Bartsiotas** (Contrôleuse) dit que depuis la présentation de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies à la troisième réunion de la Commission, le 6 octobre 2017, la Jamaïque a versé ses

quotes-parts au budget ordinaire, ce qui porte à 136 le nombre total des États Membres qui ont versé intégralement leur quote-part du budget ordinaire. En outre, l'Australie, la Jordanie et le Koweït ont intégralement réglé leurs arriérés de contributions au titre des opérations de maintien de la paix, ce qui porte à 37 le nombre total d'États Membres qui ont versé l'intégralité de leur quote-part pour cette catégorie. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/72/522), les paiements reçus de l'Australie et du Koweït après la présentation du 6 octobre 2017 ont entraîné leur ajout à la liste des États Membres qui se sont acquittés intégralement de leurs contributions statutaires dans toutes les catégories, ce qui porte le nombre total à 33.

13. **M<sup>me</sup> Pereira Sotomayor** (Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note avec préoccupation que la situation financière de l'Organisation pourrait devenir dramatique dans les derniers mois de l'année 2017, car les liquidités au titre du budget ordinaire sont épuisées et le niveau des réserves est bas. Elle s'inquiète également de ce que les montants combinés du Fonds de roulement et du Compte spécial ne s'élèvent qu'à 351 millions de dollars, ce qui ne correspond qu'à six semaines d'activités relevant du budget ordinaire, et elle attend avec intérêt de recevoir la proposition de réforme du Secrétaire général concernant le montant du Fonds de roulement. La stabilité financière est essentielle pour assurer le fonctionnement efficace de l'Organisation des Nations Unies, qui requiert que toutes les parties prenantes honorent leur obligation juridique d'assumer les dépenses de l'Organisation. Elle exprime la reconnaissance du Groupe aux États Membres qui ont réduit le montant de leurs arriérés de contributions et invite instamment les États qui ne l'ont pas encore fait à régler leurs arriérés au titre du budget ordinaire afin de ne pas compromettre les travaux de l'Organisation.

14. La décision de la Secrétaire générale adjointe à la gestion de ne pas communiquer certaines informations lors de son exposé sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies crée un précédent malsain et va à l'encontre de l'engagement pris par le Secrétaire général en matière de transparence. Faire preuve d'une transparence, d'une honnêteté et d'une responsabilité totales en ce qui concerne les questions qui ont trait à la santé financière de l'Organisation des Nations Unies est essentiel pour permettre aux États Membres de comprendre la raison pour laquelle l'Organisation continue de se heurter à des difficultés financières, en particulier dans le contexte des

discussions menées sur son avenir financier et sa capacité de s'acquitter de ses mandats.

15. Les États Membres doivent être prêts à s'adapter aux besoins financiers imprévisibles des opérations de maintien de la paix, en raison de la demande changeante en la matière. À ce propos, ils doivent s'acquitter de leur obligation juridique de payer leurs contributions au titre du maintien de la paix, conformément à l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, afin d'éviter de réduire à néant les gains durement acquis par les opérations de maintien de la paix. Le Secrétariat doit également réduire les montants dus aux États Membres qui fournissent des contingents et du matériel appartenant aux contingents, car nombre de ces États sont des pays en développement qui ne peuvent pas tenir leurs engagements et entretenir leur matériel pendant longtemps sans être remboursés.

16. Tout en étant sensible à la situation des États qui sont temporairement incapables de faire face à leurs obligations financières en raison de difficultés économiques, le Groupe engage instamment tous les États Membres à payer leurs contributions mises en recouvrement intégralement, ponctuellement et sans conditions. Il rejette également toutes les mesures de contrainte unilatérales contraires au droit international qui empêchent ou entravent les versements par ses membres et se dit préoccupé par la pratique consistant à surseoir au paiement des contributions financières à l'Organisation pour faire pression sur ses États Membres afin qu'ils adoptent des réformes. Surseoir au versement des contributions dues au titre de budgets approuvés est un moyen de pression politique artificiel qui porte atteinte au principe de la gouvernance de l'ONU, qui est basé sur l'égalité souveraine des États Membres.

17. **M<sup>me</sup> Lee** (Singapour), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), note que les indicateurs financiers de l'Organisation concernant les opérations de maintien de la paix et les tribunaux internationaux pour 2017 sont généralement bons et positifs. À ce propos, l'ASEAN juge encourageant que, au 30 septembre 2017, 134 États Membres avaient intégralement versé leur contribution au budget ordinaire, soit 8 de plus qu'en 2016 ; 32 États Membres avaient intégralement versé leur contribution au financement des opérations de maintien de la paix ; 106 États Membres avaient intégralement versé leur contribution au financement des tribunaux internationaux ; et 31 États Membres avaient intégralement versé leur contribution à tous les budgets. L'ASEAN s'est néanmoins déclarée profondément préoccupée par le fait que les liquidités pour le budget ordinaire ont été épuisées et que les réserves sont faibles

et elle note que l'Organisation pourrait connaître une grave pénurie de liquidités durant les derniers mois de 2017, sauf si des contributions suffisantes sont versées.

18. L'ASEAN est sensible à la situation des États Membres qui rencontrent de réelles difficultés à régler leurs contributions et loue les États qui se sont efforcés de s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation bien qu'ils soient aux prises avec des difficultés internes. Toutefois, certains États qui sont en mesure de payer leurs contributions ne l'ont pas fait. À ce propos l'oratrice souligne que le fait que des États Membres ne s'acquittent pas de leurs obligations juridiques et financières à l'égard de l'Organisation intégralement, ponctuellement et sans conditions préalables compromet la capacité de l'Organisation de s'acquitter de ses mandats. En raison de la nécessité de disposer de liquidités pour assurer une gestion financière saine et le respect ponctuel des obligations financières, l'ASEAN examinera avec soin les propositions du Secrétaire général concernant le Fonds de roulement, tout en soulignant que la proposition ne doit pas détourner les États Membres de leur responsabilité de s'acquitter de leurs obligations juridiques et financières à l'égard de l'Organisation. L'ASEAN salue également les efforts déployés par le Secrétariat pour rembourser les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et le prie instamment de réduire à néant le montant dû dès que possible.

19. Notant que le Secrétariat a offert aux États Membres la possibilité de recevoir les avis de mise en recouvrement par courrier électronique, l'oratrice ne comprend pas pourquoi il a été jugé que la nécessité de rationaliser les procédures à l'Organisation des Nations Unies s'étend à la présentation faite aux États Membres par la Secrétaire générale adjointe à la gestion. Les efforts faits pour maintenir un ton positif au sein de la Commission ne doivent pas être préjudiciables à la transparence, en particulier à la lumière des problèmes de trésorerie que connaît l'Organisation. Les États Membres méritent d'avoir une image complète et honnête de la santé financière de l'Organisation des Nations Unies, qui leur permette de comprendre les défis auxquels l'Organisation doit faire face pour s'acquitter de ses mandats et la nécessité de mener des réformes.

20. **M<sup>me</sup> Wilson** (Australie), s'exprimant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que les trois délégations sont préoccupées par les conséquences que pourraient avoir les contributions mises en recouvrement non acquittées, qui au 30 septembre 2017 s'élevaient à environ 1,1 milliard et 2,5 milliards de dollars respectivement pour le budget ordinaire et pour

le financement des opérations de maintien de la paix, notamment en raison de la pression considérable que les arriérés de contributions, ajoutés à l'insuffisance des fonds de réserve, ont placée sur les dépenses de l'ONU en décembre 2015 et en décembre 2016. Le niveau élevé des contributions non acquittées crée une disparité entre les États Membres qui ont versé l'intégralité de leurs quotes-parts et ceux qui ne l'ont pas fait, ce qui entraîne également des retards dans le remboursement des montants dus aux États qui fournissent des contingents et d'autres ressources, situation qui est susceptible de compromettre la stabilité des opérations sur le terrain de l'Organisation. L'oratrice demande instamment aux États qui ne l'ont pas encore fait de verser leurs contributions non acquittées sans tarder.

21. Les trois délégations restent fermes dans leur engagement à verser leurs contributions intégralement, ponctuellement et sans conditions, et invitent instamment les autres États Membres à faire de même, tout en reconnaissant que le décalage qui existe entre les différents calendriers budgétaires et entre les processus législatifs peut influencer sur le règlement ponctuel par certains États. L'oratrice encourage tous les États Membres remplissant les conditions requises à tirer parti des mécanismes mis en place par l'Organisation pour faciliter le versement des contributions non acquittées.

22. Les États Membres doivent travailler de concert pour édifier une Organisation des Nations Unies cohérente, souple et efficace qui soit capable de s'acquitter de ses mandats. À cette fin, ils doivent refuser d'agir comme de coutume et fournir à l'ONU l'appui nécessaire pour améliorer les procédures, élaborer des mesures d'économie et s'adapter à un monde en mutation rapide. Les réformes proposées par le Secrétaire général sont essentielles à cet égard et la dramatique situation de trésorerie de l'Organisation doit être corrigée pour que la discipline budgétaire et l'innovation deviennent réalités.

23. **M. de Preter** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant aussi au nom de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de la Serbie, pays candidats ; de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association ; et, en outre, de l'Arménie, de la Géorgie, du Liechtenstein, de la République de Moldova et de l'Ukraine, déclare que la responsabilité de garantir la bonne santé financière de l'Organisation des Nations Unies incombe tout à la fois aux États Membres et à l'Organisation elle-même, et que c'est une condition fondamentale pour que l'Organisation ait la capacité de remplir ses innombrables mandats et missions. Pour l'Union européenne, la promotion d'une saine gestion financière à l'Organisation des Nations Unies est une

priorité. Il appartient à chaque États Membre de régler l'intégralité de ses contributions mises en recouvrement dans les meilleurs délais et sans conditions.

24. L'Union européenne note avec satisfaction que le montant des contributions non acquittées au titre du budget ordinaire est moins élevé qu'en 2016 et se félicite de l'augmentation importante des liquidités disponibles. L'orateur encourage toutefois les États Membres, en particulier ceux qui ont des arriérés pour 2017, à verser leurs quotes-parts intégralement dès que possible afin d'éviter de graves problèmes de trésorerie dans les derniers mois de 2017.

25. Sa délégation se félicite de la réduction sensible des montants dus aux pays qui fournissent des contingents et de l'augmentation du nombre d'États Membres qui ont versé dans leur intégralité leurs quotes-parts pour le financement des opérations de maintien de la paix, tout en notant avec préoccupation la baisse du montant total des liquidités disponibles pour le maintien de la paix. En outre, si le nombre des États Membres ayant acquitté leurs contributions au financement des tribunaux internationaux a augmenté, il reste très difficile d'obtenir des contributions volontaires pour les tribunaux. L'orateur invite donc les donateurs à continuer de verser de telles contributions.

26. La santé financière dépend non seulement de la réception fiable des fonds, mais aussi des normes appliquées à l'utilisation de ces fonds. L'Organisation des Nations Unies doit poursuivre ses efforts visant à dépenser de manière plus avisée et responsable dans la limite des montants budgétaires approuvés. À ce propos, les propositions de réforme de la gestion du Secrétaire général contribueront aux améliorations nécessaires en matière de transparence et de responsabilité. Les États membres de l'Union européenne sont déterminés à fournir à l'Organisation les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Cependant, il est encore possible d'améliorer largement la manière dont elle fonctionne en recherchant des sources d'économies et d'efficacité supplémentaires et en favorisant une redéfinition substantielle des priorités d'action et l'obtention de résultats.

27. **M<sup>me</sup> Rodríguez Abascal** (Cuba) dit qu'en dépit de la tendance de certains à remettre en question le rôle de l'ONU, l'Organisation est le fruit de l'aspiration de la communauté internationale à la consolidation de la paix et du développement dans le monde. Des efforts collectifs importants sont toutefois nécessaires pour que les engagements ambitieux pris par les États Membres soient honorés, en particulier ceux qui contribuent à éliminer la pauvreté, à lutter contre les changements climatiques et à garantir le financement et la mise en



œuvre du Programme 2030. La situation financière des tribunaux internationaux en 2017 est généralement positive, mais sa délégation regrette que les contributions non acquittées représentent environ 41 % et 42 % des montants mis en recouvrement respectivement pour le financement des opérations de maintien de la paix et au titre du budget ordinaire.

28. Le fait qu'une majorité d'États Membres se sont acquittés de leurs obligations financières intégralement montre l'attachement des membres de l'Organisation à son bon fonctionnement. L'oratrice se félicite des efforts faits par de nombreux États pour s'acquitter de leurs obligations de paiement, en particulier les pays en développement, qui sont touchés de manière disproportionnée par les difficultés financières et économiques mondiales actuelles. À ce propos, il convient de tenir compte des circonstances particulières qui empêchent certains pays en développement d'honorer leurs obligations, en dépit de leur volonté politique de le faire. De plus, il est préoccupant de constater que la plus grande part des contributions non acquittées reste due par un seul État, lequel bénéficie également de la plus importante distorsion méthodologique du calcul du barème des contributions.

29. La réussite des réformes proposées par le Secrétaire général dépendra de l'engagement des États Membres à s'acquitter de leurs obligations intégralement, ponctuellement et sans conditions afin de faciliter la mise en œuvre des programmes et activités prescrits et d'assurer la fourniture de services qui sont essentiels pour le bon fonctionnement des organes intergouvernementaux. Les États doivent par conséquent traduire leurs paroles en actes en donnant à l'Organisation des ressources stables, prévisibles et suffisantes.

30. Son pays apprécie d'avoir été salué pour s'être acquitté de toutes ses obligations financières envers l'Organisation pour 2017, en dépit des difficultés qu'il rencontre en raison du blocus économique, commercial et financier unilatéral qui lui est imposé depuis 55 ans en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Cuba demeure néanmoins fermement attachée au multilatéralisme et résolue à participer activement aux travaux de l'Organisation.

31. **M. Fu Daopeng** (Chine) note avec préoccupation la proportion importante des contributions non acquittées au titre du budget ordinaire et des budgets de maintien de la paix et espère que le déficit de trésorerie du budget ordinaire sera traité rapidement afin d'éviter une pénurie de liquidités à la fin de l'année.

32. La Chine a toujours appuyé l'Organisation des Nations Unies et le multilatéralisme. En dépit de ses

initiatives nationales ambitieuses visant à transformer l'économie, réduire la pauvreté et améliorer les moyens de subsistance, son Gouvernement a réussi à verser l'ensemble de ses contributions intégralement et ponctuellement. Il a également apporté une aide supplémentaire au système des Nations Unies, notamment en versant des contributions au Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement.

33. Il est essentiel que la situation financière soit saine pour garantir une gouvernance solide, le bon accomplissement par l'Organisation de ses responsabilités et la mise en œuvre des mesures de réforme. Les pays qui disposent des ressources nécessaires, en particulier ceux qui ont accumulé d'importants arriérés de contributions, doivent verser leurs quotes-parts ponctuellement et sans conditions pour témoigner leur soutien à la mission et à la réforme de l'Organisation. Compte tenu des contraintes en matière de dépenses dues à l'insuffisance des ressources budgétaires, toute réforme de la gestion budgétaire doit se concentrer sur la promotion de l'utilisation efficace des ressources financières provenant des contribuables des États Membres, le renforcement de la responsabilisation et le respect de la discipline budgétaire.

34. **M. Imada** (Japon) souligne la nécessité pour les États Membres de payer leurs contributions intégralement et ponctuellement. Malgré les difficultés financières que son gouvernement connaît depuis longtemps, celui-ci a fidèlement honoré ses engagements internationaux et ses obligations financières envers l'Organisation, contribuant ainsi à la paix et à la prospérité mondiales. Toutefois, la capacité de paiement des États membres n'est pas illimitée et les budgets statutaires sont financés par les contribuables. En conséquence, les prévisions de dépenses doivent être réalistes et suffisantes pour l'exécution des mandats, ce qui exige de respecter strictement la discipline budgétaire. Pour sa part, le Secrétariat doit faire en sorte que le budget soit utilisé de la manière la plus efficace possible en appliquant pleinement le principe de responsabilité.

35. **M<sup>me</sup> Bartsiotas** (Contrôleuse) dit que le Secrétariat ne ménage aucun effort pour réduire les montants dus aux pays qui fournissent des contingents, y compris en effectuant des paiements hors cycle accélérés lorsque des liquidités suffisantes sont disponibles. Au 30 septembre 2017, le Secrétariat a ramené le montant total dû à un million de dollars et il poursuivra ses efforts pour réduire encore ce montant le plus rapidement possible.

36. La transparence demeure une priorité essentielle pour le Secrétariat. À ce propos, toutes les informations sur les quotes-parts des États Membres sont disponibles sur le portail en ligne sécurisé sur l'état des contributions. L'oratrice exprime sa gratitude aux États Membres qui ont acquitté intégralement leur contribution au budget ordinaire et ne doute pas que les États qui ne l'ont pas encore fait verseront leur contribution dès que possible afin de permettre à l'ONU de s'acquitter de ses mandats.

*La séance est levée à 11 h 10.*